

CM 04-04-2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 14 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

Etaient présents : M. Delrue, M. Gardon, Mme Lemaître, M. Lemaire, M. Fauquembergue, M. Fourier, Mme Reynaert, Mme Castain, Mme Alexandre, M. Fares (arrivé à 19 h 20).

Absents excusés : Mme Feret donne pouvoir à M. Fourier ; M. Turbant donne pouvoir à Mme. Reynaert, Mme Boché donne pouvoir à Mme Lemaitre ; Mme Desavoye donne pouvoir à M. Fauquembergue ; M. Vandermolen donne pouvoir à M. Lemaire ; M. Fares donne pouvoir à M. Delrue (jusqu'à son arrivé).

Secrétaire de séance : M. Lemaire

Début de la séance à 19 h 05 suivant l'ordre du jour.

1°) Affectation du résultat 2016 ;

<u>Investissement</u> :	au compte 001	- 88 059.59 €
	Au compte 1068	+ 88 059.59 €
<u>Fonctionnement</u> :	Au compte 002	+ 111 338.96 €

Les membres du Conseil acceptent cette affectation de résultat, 15 voix pour.

2°) Vote des Taux d'imposition ;

- TH	13.50 % pour un produit attendu	95 621 € ;
- TFPB	24.89 % pour un produit attendu	103 318 € ;
- TFNB	53.00 % pour un produit attendu	26 394 €.

Soit un produit total attendu de 225 333 €

Les membres du Conseil acceptent ces taux, 15 voix pour.

3°) Vote des subventions ;

- Allonlire	300 €
- Club des aînés	280 €
- Ecole	1 200 €
- Manège Got	520 €
- Navet	90 €

Les membres du Conseil acceptent ses subventions, 15 voix pour.

Une demande sera adressé au club des aînés afin qu'il présente le bilan de l'année 2016 à M. le Maire.

Il sera demandé au manège de quitter la place la semaine suivante.

4°) Budget Primitif 2016 ;

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2017 qui s'établit ainsi :

En fonctionnement dépenses	525 007.96 € ;
Recettes	525 007.96 € ;
En Investissement dépenses	168 559.59 €.
Recettes	168 559.59 €.

Les dépenses et les recettes sont équilibrées dans chaque section, les membres du Conseil acceptent le Budget Primitif 2016 avec 15 voix pour.

5°) Délibération pour la réalisation du ralentisseur Rue du Petit-Camon ;

Amiens Métropole, nous demande de valider le financement des travaux d'aménagement de la Rue du Petit Camon, le coût total des travaux estimé, est de 58 833.33 € HT, le fonds de concours est estimé à 17 500 € maximum, le montant sera recalé en fonction du montant réel des travaux,

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 9 Voix pour, 4 contres et 2 abstentions.

6°) Délibération pour le choix de la Société pour la taille des arbres de la Commune ;

Monsieur le Maire présente les quatre devis pour la taille des arbres de la Commune :

- Sté Falize-Blondel	4 500.00 € HT ;
- Sté Goisque	7 175.00 € HT ;
- Sté Léger	5 090.00 € HT ;
- Amiens-Métropole	3 321.89 € HT.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, retiennent le devis effectué par Amiens Métropole pour un montant de 3 321.89 € HT avec 15 voix pour.

Questions et informations diverses.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 20 h 55